

LES MÉMOS

FORMATION | JUILLET 2022

LE FNE

un levier pour financer vos formations

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le FNE Formation accompagne les entreprises dans le financement d'actions de formation concourant au développement des compétences de leurs salariés et structurées sous la forme de parcours.



Durant la crise COVID-19: financement des parcours de formation des salariés de toute entreprise placée en activité partielle ou activité partielle de longue durée.



Élargissement du périmètre du FNE Formation. Financement des parcours de formation des entreprises en difficultés économiques, des entreprises en mutation économique et/ ou technologiques (numérique, environnementale).



25 M€ octroyés par Constructys



ENTREPRISES ET SALARIÉS ÉLIGIBLES



LES ENTREPRISES
quelle que soit leur taille

- ayant recours à l'activité partielle (AP) ou à l'activité partielle de longue durée (APLD) ;
- Confrontées à des difficultés économiques ;
- Confrontées à des mutations économiques ou technologiques importantes (transition écologique, énergétique, numérique) ;
- en reprise d'activité nécessitant un soutien par des actions de formation adaptées à leurs besoins.



TOUS LES SALARIÉS
de l'entreprise sont éligibles



Il n'y a pas de condition relative au diplôme ou à la catégorie socio-professionnelle du salarié.



ACTIONS DE FORMATION ÉLIGIBLES

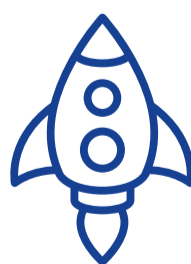
les formations doivent être d'une **durée maximale de 12 mois** et réalisées avant le **31 décembre 2023**. Les actions de formation doivent être organisées sous la forme d'un des **4 parcours** suivants :



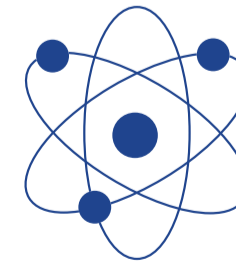
le parcours
de reconversion



le parcours
certifiant



le parcours
compétences spécifiques
contexte covid-19



le parcours
anticipation des mutations

+ d'infos

ACTEURS
POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

LES TRAVAUX
PUBLICS
FÉDÉRATION
NATIONALE